



COMITE D'ENTENTE DES COMBATTANTS DE LA HAUTE-GARONNE DE TOUS LES CONFLITS, VICTIMES DE GUERRE ET ANCIENS MILITAIRES

46 Fédérations, Unions, Associations, Amicales, plus de 15.000 adhérents

Siège social : Permanence des Combattants C.P. n°6 - 2 rue Delpech – 31000 TOULOUSE

Tel : 05.62.14.42.30 – **Courriel :** ceacvg31@wanadoo.fr - **CCP** Toulouse n°01 030 56 J

Site Web : <http://www.cecombattants31.com>

Président Lt-Colonel Roland PIERQUIN

à

**Monsieur BUR Dominique,
Préfet de Midi-Pyrénées et de Haute-Garonne
1, Place Saint Etienne
31038 TOULOUSE Cedex 08**

Le 8 décembre 2009

Monsieur le Préfet,

Bien que le statut du Comité d'Entente des Combattants de la Haute Garonne prévoit la neutralité politique, le Président, conforté par les présidents des 44 associations adhérentes, se prévaut d'une mise au point suite aux événements qui se sont déroulés sur la place du Capitole à l'issue du match de football Algérie - Egypte.

Le Comité d'Entente ne peut laisser passer sous silence, ni tolérer, ni admettre que le drapeau français soit décroché d'un bâtiment de la république Française, en l'occurrence la mairie de Toulouse, et être brûlé ou souillé pour être remplacé par un drapeau étranger. Il se demande comment cela a pu arriver sans l'intervention des Forces de Police pourtant présentes

Outré, le comité se doit de rappeler la symbolique d'un tel geste pour les anciens combattants : c'est une prise de possession du vaincu par le vainqueur.

Aussi ne pouvant se contenter d'explications faisant référence à un geste gratuit dans un moment festif ou de liesse populaire, cette action ne peut rester impunie car elle touche à ce que la République a de plus sacré, son emblème pour lequel nombreux sont ceux qui ont donné leur vie et la donne encore en Afghanistan ou sur d'autres théâtre d'opération..

Aussi, le Comité d'Entente a l'honneur de vous demander de bien vouloir lui faire connaître les raisons qui ont fait que cela puisse arriver sans réaction rapide des Forces de Police ainsi que les suites données à cet acte et les sanctions prises envers l'auteur ou les auteurs de cet acte révoltant.

Veillez agréer, je vous prie, Monsieur le Préfet, l'expression de ma haute et respectueuse considération.